

30/05/2014

Une nouvelle branche ALEXANDRE (suite)

Suite à l'article du 24/05/2014, j'ai eu des réponses de plusieurs correspondants que je remercie. Il fallait simplement lire 'notre frère et compagnon d'eschevinage'. Une petite ambiguïté : la formule s'applique-elle à Jehan ou à son défunt père?

Si elle concernait le père, il aurait, à mon avis, été indiqué 'notre défunt frère'. Il me faut maintenant trouver une liste des échevins d'Étables pour confirmation.